

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Jeudi 16 avril 2020 à 17H30

Salle de réunion de la communauté de communes

### Présents

Michel Rochet, Philippe Brochet, Etienne Rougeaux, Henri Alixant, Jean Charles Koehren Bernard Fraizier Christine Guyot, Henri Ogier, Jean Thery.

### Présents en audioconférence

Virginie Pate, Alain Bigueur

### Excusés

### Absents

### Pour avis technique

Rémi Gauthier

### Objet de la réunion

Participation de la CCVA au fonds de solidarité territorial de la Région

Politique en direction des locataires des biens intercommunaux

Politique d'accueil des enfants pendant le confinement

Accueil de loisirs : situation de la commune de Santans à la rentrée 2020

Politique en matière de subvention 2020

Plan de continuité d'activité

Divers

Sur la question de l'épidémie en cours, les élus n'ont pas nécessairement de retours de la part des autorités sanitaires sur les cas avérés dans les communes. Il serait souhaitable que les élus soient informés a minima du fait qu'il y a des cas dans leur commune afin qu'ils puissent réagir en prévention auprès de la population.

# 1. Fonds de solidarité territoriale

Suite à l'épidémie de coronavirus, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour le secteur économique

**La garantie de prêt :** L'Etat garantit via la BPI jusqu'à 300 milliards de prêts de trésorerie à un taux de 0,25% la première année avec un différé de 1 an.

**Le chômage partiel :** Dans le Jura, 10 millions d'heures ont été accordées en mars.

**Des aides directes :** Deux aides nationales existent destinées aux entreprises ayant des salariés, sous conditions.

Au niveau régional, un fonds de solidarité territoriale est mis en œuvre avec une sollicitation des EPCI à hauteur de 1 € par habitant et par mois de confinement pour les entreprises sans salariés. Pour avoir accès ce fonds, un prêt de trésorerie doit avoir été refusé par les banques.

Aujourd'hui dans le Jura, la filière la plus en difficulté est l'hôtellerie restauration avec une annonce de fermeture d'un établissement sur 3.

Pour le secteur du tourisme, un plan d'urgence est prévu : annulation des charges, aide forfaitaire de 5 000€ par mois sous conditions, etc... Un plan de relance devra être réfléchi et mis en œuvre dans les semaines à venir.

Le bureau à l'unanimité :

- Valide la participation de la CCVA au fonds de solidarité territorial à hauteur de 1€ par habitant et par mois de confinement,
- Autorise le Président à signer la convention avec la région.

La région communiquera auprès des entreprises bénéficiaires le fait que la Communauté de communes intervient. Par ailleurs un plan de communication est prévu en interne et toutes les entreprises du Val d'Amour seront contactées. Une information sera également apportée via le bulletin intercommunal.

# 2. Politique en direction des locataires de la CCVA

La crise n'est pas sans incidence sur l'activité des entreprises et libéraux locataires de la Communauté de communes. Cependant, le bureau estime que la remise éventuelle de loyers n'est pas une solution a priori. En effet, les professionnels peuvent bénéficier d'aides financières qu'il convient de mobiliser avant toute chose. Par ailleurs la remise de loyers pourrait être assimilée à une aide à l'entreprise que d'autres professionnels seraient tout autant légitimes à solliciter, même non locataires.

Le bureau souhaite que les situations soient examinées au cas par cas en fonction des demandes éventuelles, et valide la possibilité de faire des facilités de paiement au besoin.

### **3. Enfance**

#### **Accueil des enfants durant le confinement**

Le bureau valide le dispositif mis en œuvre en début de confinement à savoir l'ouverture de 3 accueils à Mont sous Vaudrey, Mouchard et La Loye pour les enfants des personnels prioritaires. Les accueils sont ouverts de 7H30 à 18H30 sur inscription. 8 agents sont volontaires et assurent les permanences. Le bureau valide la prise en charge financière qui ne sera pas répercutée sur les parents durant cette période, estimant naturel que la collectivité prenne sa part dans l'effort du personnel de santé.

Il est proposé de poursuivre durant la période de congés.

Le coût pour la collectivité sera évalué à l'issue du confinement, une fois les mesures financières de l'Etat et de la CAF connues.

#### **Accueil de loisirs à Santans à la rentrée 2020**

Les maires des 9 communes du futur groupe scolaire de Chamblay sont définitivement opposés au rattachement de la commune de Santans. Un courrier signé des 9 maires sera envoyé à la commune de Santans et à chaque conseiller municipal. Une copie sera transmise au Président de la Communauté de communes et à l'IEN.

Ainsi, le RPI va éclater à la rentrée de septembre 2020. Si la commune souhaite garder son école en classe unique, la Communauté de communes devra proposer un accueil périscolaire.

Compte tenu du faible nombre d'enfants et des disponibilités d'accueil, le bureau à l'unanimité :

- Valide l'accueil des enfants de la commune de Santans sur le périscolaire de La Vieille Loye ;
- Valide le fait que la prise en charge éventuelle du transport sera à la charge de la commune.

Un courrier sera transmis en ce sens à la municipalité de Santans.

### **4. Politique en matière de subventions**

Du fait de la crise sanitaire, le fonctionnement des associations et les manifestations qu'elles organisent se trouvent perturbés. Aussi, il est nécessaire que le bureau se positionne sur les modalités de financements pour 2020.

Un travail d'état des lieux sera réalisé par les services pour que le bureau puisse ensuite faire ses choix, selon les modalités suivantes :

Pour une manifestation ponctuelle :

- si elle n'a pas lieu, il n'y a pas de versement sauf s'il y a des dépenses engagées,
- si elle est reportée on attend la fin d'année.

Pour les financements de fonctionnement : le principe d'une proratisation est retenu. Pour certaines structures, il conviendra de faire du cas par cas.

A partir des travaux des services, le prochain bureau statuera.

La commune d'Arc et Senans organise le championnat de France de Montgolfières et sollicite une aide financière de la Communauté de communes. Compte tenu des circonstances, le bureau ajourne cette demande.

## 5. Plan de continuité d'activité

Un plan de continuité d'activité (PCA) a été élaboré. Il définit les conditions de maintien d'un service minimum pour la Communauté de communes et les communes membres qui mutualisent leur personnel, pendant la période de pandémie. Il permet de définir également la situation administrative dans laquelle se trouvent les agents.

Le PCA est actuellement soumis aux membres du comité technique, et fera l'objet d'une publication.

Le bureau valide à l'unanimité le PCA présenté.

## 6. Divers

### Note de service aux agents

Le bureau est informé qu'une note de service à destination des agents définit les modalités de congés, ARTT et récupérations durant la période de confinement. Il est demandé aux agents :

- De liquider les heures complémentaires et de récupérations cumulées à la date du confinement,
- De prendre 5 jours d'ARTT avant la date du 11 mai,
- De prendre à minima 5 jours de congés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 11 mai.

Ces directives correspondent à l'ordonnance de l'Etat relative aux congés et ARTT des fonctionnaires.

### **Déchetteries**

Le bureau se questionne sur la réouverture des déchetteries. Jean Théry fait remonter la question au SICTOM.

**La séance est levée à 19H30.**

**Le Président**

**Michel Rochet**